



Évreux, le 2 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La couverture mobile en développement dans le département de l'Eure

Dans la continuité du dispositif de couverture des zones blanches en centre-bourg, le gouvernement a conclu un accord avec les opérateurs mobiles en janvier 2018, pour garantir l'accès à une couverture mobile de qualité d'ici 2020.

À l'échelle nationale, les opérateurs sont tenus de couvrir sur leurs fonds propres 5 000 nouveaux sites dans le cadre de ce dispositif de « couverture ciblée ».

Pour 2018, les sites en déficit de couverture mobile ont été identifiés en deux temps.

Le département de l'Eure s'est vu doter **pour la fin d'année 2018 de cinq nouveaux sites, les seuls retenus en Normandie, qui couvrent partiellement les communes suivantes :**

- Les-Baux-de-Breteil
- Bémécourt
- Neaufles-Auvergny
- Saint-Antonin-de-Sommaire
- Le Lesme
- Orvaux
- Sylvains-les-Moulins

Ces sites viennent compléter **la première liste annoncée au mois de juillet, qui comprenait les communes suivantes :**

- Livet-sur-Authou
- Maineville
- Mesnil-sous-Vienne
- Saint-Christophe-sur-Condé
- Saint-Cyr-La-Campagne
- Saint-Denis-Le-Ferment
- Sainte-Marthe
- Saint-Pierre-du-Val
- Bézu-la-Forêt
- Martagny
- Brosville
- Feuguerolles
- Gaudreville-la-Rivière

Les opérateurs mobiles, en lien avec les services de l'État et les collectivités disposent d'un délai de 24 mois pour établir une couverture mobile satisfaisantes pour la population.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr